

sement d'une ligne de tramways sur la rue Sherbrooke, entre le boulevard Saint-Laurent et le Parc LaFontaine.

Déposée sur le bureau.

3.—MM. les échevins Lavallée et Labrecque se présentent devant la Commission au sujet de l'effacement des lignes homologuées de la rue Berri, au Nord de la rue Ontario.

Question différée.

4.—M. les échevins Lavallée et Labrecque expriment l'opinion que l'offre faite par M. H.-A.-A. Brault, au nom du Séminaire de Québec, de céder à la Ville gratuitement une rue projetée de 35 pieds de largeur, à partir de la rue Ontario, vers le Nord, entre les rues Saint-Denis et Berri, dans le quartier La Fontaine, ne devrait être acceptée qu'en autant que ladite rue serait ouverte jusqu'à la rue Sherbrooke.

*Résolu:* De demander à M. Brault si la rue projetée sera ouverte jusqu'à la rue Sherbrooke.

5.—M. l'échevin White se présente devant la Commission à l'appui de la requête de la "Grosvenor Electric Light & Heat Co." qui demande l'autorisation de poser des fils à travers la rue Guy aux fins de fournir de l'électricité pour l'éclairage.

M. le président

*Propose:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que la permission demandée soit accordée temporairement et qu'elle puisse être révoquée sur un avis de 30 jours; et, de plus, qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances avec prière de faire rapport en ce qui concerne les revenus que la Ville peut retirer par l'octroi de telle permission.

M. l'échevin Martin propose en

*Amendement:* Que la question soit référée au Département en Loi, afin de savoir si la Ville a le droit d'accorder telle permission.

La Commission se partage sur ledit amendement:

*Pour:* Giroux et Martin—2.

*Contre:* Lapointe, O'Connell et Larivière—3.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La proposition principale est affirmativée sur la même division renversée des voix, et il est

*Résolu:* En conséquence.

6.—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission à l'appui de l'offre, faite par M. F. Foisy, de céder gratuitement à la Ville la partie des lots du cadastre Nos 76-3 et 74 du quartier Hochelaga actuellement occupée par une ruelle.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

7.—M. l'échevin Bumbray attire l'attention de la Commission sur le fait que les wagons des compagnies du Pacifique Canadien et du Great Northern Ry. stationnent aux intersections des rues, entre autres des rues Préfontaine et Moreau.

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de notifier une dernière fois ces compagnies de ne pas laisser stationner leurs wagons aux intersections des rues, faute de quoi des procédures légales seront prises contre elles.

8.—M. l'échevin Bumbray se plaint du mauvais état de la chaussée de la rue Préfontaine.

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer la chaussée de la rue Préfontaine à partir de la voie du chemin de fer du Grand Nord jusqu'à la rue Ontario.

9.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission à l'appui de la requête de la "Amherst Park Land Co." qui demande la construction de trottoirs en bois sur les rues Dufferin et Boyer et sur l'avenue Sherbrooke.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

10.—M. l'échevin Duquette attire l'attention de la Commission sur le fait que les citoyens de la paroisse Saint-Laurent et de Villaray se plaignent qu'ils n'ont pas de service de tramways suivant la section 34 du règlement 210.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que la "Montreal Street Ry. Co." soit tenue de se conformer à la section 34 du règlement 210.

11.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander des prix pour la fourniture du bois (pruche et épinette) pour la construction des trottoirs en bois.

REQUETES, ETC.

12.—De MM. Gauvreau & Larose, demandant la permission d'ériger une marquise au-dessus du trottoir au No 472 rue Sainte-Catherine-Est.

the establishment of a tramway route on Sherbrooke street, between St. Lawrence boulevard and La Fontaine park.

Laid on the table.

3.—Ald. Lavallée and Labrecque appeared before the Committee anent the erasure of the homologated lines of Berri street, North of Ontario street.

Consideration deferred.

4.—Ald. Lavallée and Labrecque expressed the opinion that the offer, made by Mr. H. A. A. Brault, on behalf of the Seminary of Quebec, to cede to the City, gratuitously, a proposed street 35 feet wide, from Ontario street Northwards, between St. Denis and Berri streets, in La Fontaine ward, should not be accepted unless said street was opened up to Sherbrooke street.

5.—Ald. White appeared before the Committee in support of the petition of the Grosvenor Electric Light & Heat Co., asking for authority to place wires across Guy street in order to supply electric lighting.

The chairman

*Moved:* That a report be made to Council recommending that permission be granted temporarily, and that it may be repealed within 30 days' notice; and, moreover, that a report be made to the Finance Committee for a report as to the revenues which the City may realize by the granting of said permission.

Ald. Martin moved in

*Amendment:* That the question be referred to the Law Department to ascertain whether the City has the right to grant said permission.

The Committee divided on said amendment:

*Yeas:* Giroux and Martin—2.

*Nays:* Lapointe, O'Connell and Larivière—3.

So the said amendment was lost.

The main motion was carried on the same division reversed, and it was

*Resolved:* Accordingly.

6.—Ald. Bumbray appeared before the Committee in support of the offer, made by Mr. F. Foisy, to cede gratuitously to the City, lots cadastral No. 76-3 and 74 of Hochelaga ward, presently used as a lane.

Referred to the City surveyor for report.

7.—Ald. Bumbray drew the attention of the Committee to the fact that the Canadian Pacific, and the Great Northern Railway Companies, were stopping, their cars on street crossings; among others on the Préfontaine and Moreau streets crossings.

*Resolved:* That the City surveyor be instructed to notify said Companies not to allow their cars to stop on street crossings; otherwise, legal proceedings will be taken against them.

8.—Ald. Bumbray complained of the bad state of the Préfontaine street roadway.

*Resolved:* That the City surveyor be instructed to repair the Préfontaine street roadway, from the Great Northern Railway track up to Ontario street.

9.—Ald. Duquette appeared before the Committee in support of the Amherst Park Land Co.'s petition, for the laying of wooden sidewalks on Dufferin and Boyer streets, and on Sherbrooke avenue.

Referred to the City surveyor for report.

10.—Ald. Duquette drew the attention of the Committee to the fact that citizens of the parish of St. Laurent, and Villaray, complained that they had not the street car service they were entitled to, according to by-law No. 210, section 34.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the Montreal Street Railway Co., be compelled to comply with section 34 of by-law 210.

11.—*Resolved:* That the City surveyor be instructed to call for prices for the supply of wood (hemlock and spruce) for wooden sidewalks.

PETITIONS, ETC.

12.—From Messrs. Gauvreau & Larose, asking permission to erect a portico over the sidewalk, at No. 472 Ste. Catherine street east.